

Rapport du président du jury du concours d'ingénieur territorial Session 2025

1. Le cadre national du concours

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les deux ans par les centres de gestion, en alternance avec les examens professionnels de promotion interne d'accès au même grade. Au niveau national, 11 cdg métropolitains et 2 cdg ultramarins organisent le concours en 2025, pour l'ensemble ou une partie seulement des spécialités. Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs. Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Un candidat ne peut s'inscrire au concours qu'auprès d'un seul centre de gestion parmi les organisateurs d'une même session.

2. La session 2025 en Auvergne-Rhône-Alpes

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) dans l'ensemble des spécialités, pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le concours est ouvert dans les cinq spécialités : « Ingénierie, gestion technique et architecture », « Infrastructures et réseaux », « Prévention et gestion des risques », « Urbanisme, aménagement et paysages », « Informatique et systèmes d'information ».

Le calendrier

Période de retrait et dépôt des dossiers	17 décembre 2025 au 30 janvier 2025
Épreuves écrites	Mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025
Résultats d'admissibilité	Lundi 22 septembre 2025
Épreuves orales d'admission	du lundi 3 au mercredi 12 novembre 2025 3 à 5 jours selon les spécialités
Résultats d'admission	Lundi 17 novembre 2025

Les principaux chiffres de la session

	Externe	Interne	Session 2025	Session 2023	Session 2021
Postes	106	34	140	115	130
Inscrits	400	80	480	518	598
Présents (% des inscrits)	253 (66%)	37 (46%)	290 (60,5%)	318 (61%)	343 (57%)
Admissibles (% des présents)	157 (62%)	11 (30%)	168 (58%)	171 (54%)	167 (49%)
Admis (% des présents)	107 (42%)	10 (27%)	117 (40%)	106 (33%)	114 (33%)

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 140 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse d'environ 20 % par rapport à la session 2023. Il est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévoyant que le concours externe est ouvert pour 75% au moins des postes à pourvoir (décret n°2016-201), le nombre de postes ouvert dans cette voie s'élève à 106 sur 140, soit 75,71%.

- Le **nombre d'inscrits** est en baisse d'environ 8% par rapport à 2023.

- Le **taux de présence à l'écrit, toutes voies confondues** est stable par rapport à la session précédente (60,5%). Il est nettement plus élevé au concours externe (66 %) qu'au concours interne (48%).

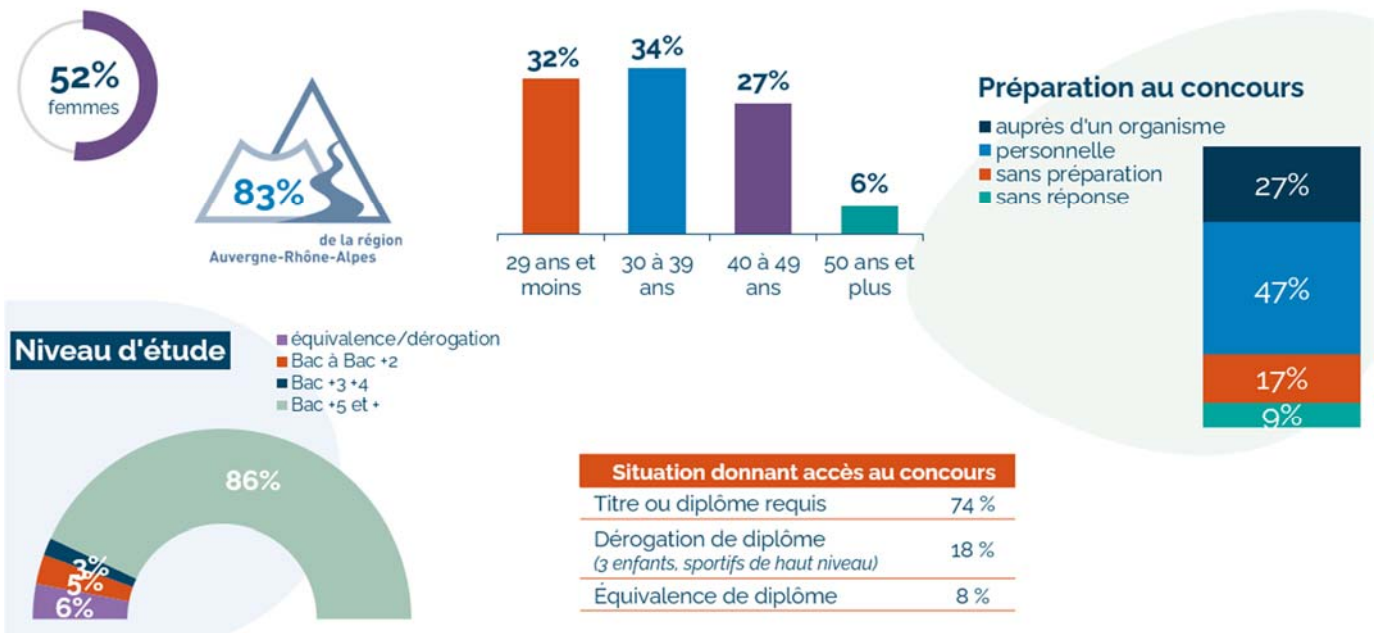
- L'augmentation du nombre de postes conjuguée à la légère baisse du nombre de candidats rend la **sélectivité** du concours moins élevée que lors de la session précédente. On compte plus de 2 candidats présents à l'écrit pour 1 poste au concours externe et seulement 1,1 candidat présent pour 1 poste au concours interne.

3. La phase d'admissibilité

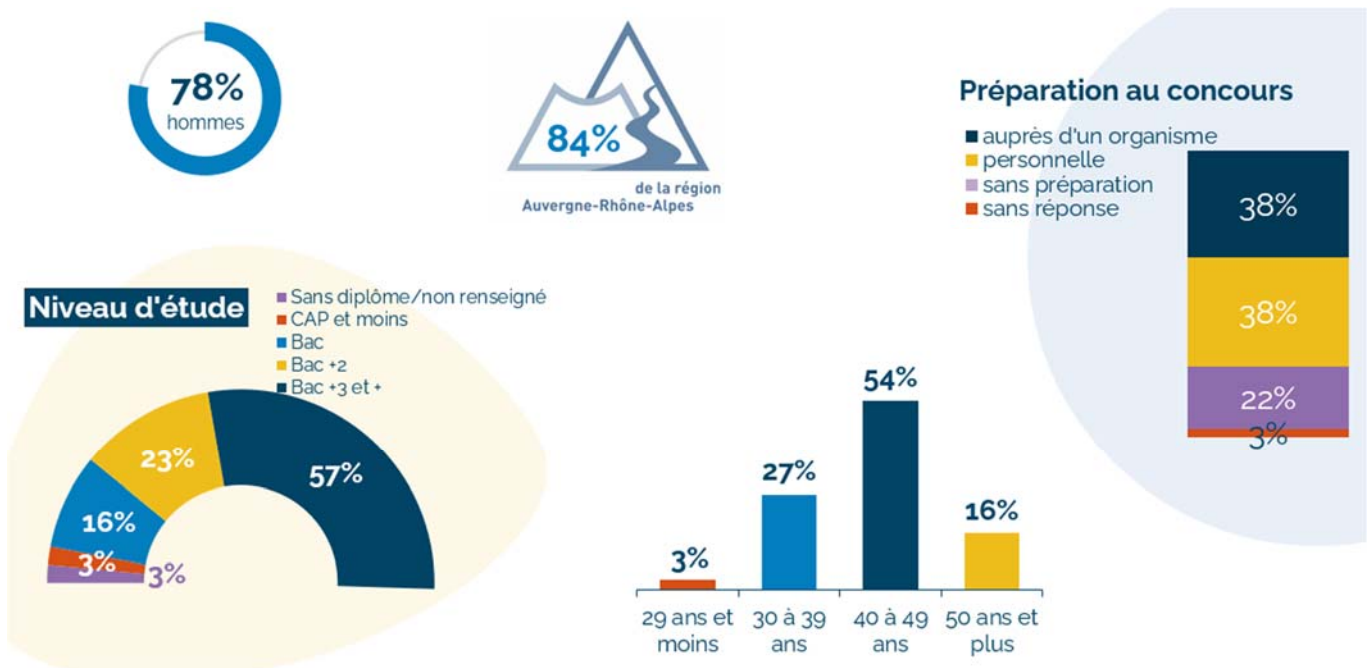
Nombre de postes / admis à concourir / présents / sélectivité

		Postes ouverts	Admis à concourir	Présents	Présents pour 1 poste
Ingénierie, gestion technique et architecture	ext.	32	117	84	2,6
	int.	11	16	9	0,8
Infrastructures et réseaux	ext.	24	56	42	1,7
	int.	8	21	9	1,1
Prévention, gestion des risques	ext.	15	68	44	2,9
	int.	5	18	3	0,6
Urbanisme, aménagement, paysages	ext.	23	106	67	2,9
	int.	7	12	7	1
Informatique et SI	ext.	12	32	13	1,1
	int.	3	8	8	2,7
Total externe		106	379	250	2,3
Total interne		34	75	37	1,1
Total		140	454	286 (63%)	2
<i>Rappel 2023</i>		<i>115</i>	<i>504</i>	<i>318 (63%)</i>	<i>2,8</i>

Le profil des candidats du concours externe présents à l'écrit (toutes spécialités)



Le profil des candidats du concours interne présents à l'écrit (toutes spécialités)



4. Les épreuves d'admissibilité

Le concours externe d'ingénieur territorial comporte une unique épreuve d'admissibilité. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription (5 h ;

coef. 5). Le cadrage national présente cette épreuve comme une note assortie de propositions opérationnelles illustrées le cas échéant d'annexes.

Le concours interne comprend 3 épreuves d'admissibilité :

- ↘ Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée / (4h ; coef. 3).
- ↘ La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription / (4 h ; coef. 3). Cette épreuve est également cadrée comme une note assortie de propositions opérationnelles.
- ↘ L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt / (8 h ; coef. 7)

Thématiques des sujets nationaux

Les annales des sujets sont disponibles sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.cdg-aura.fr/concours/ingenieur>

Les résultats des épreuves écrites

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Épreuve de note dans la spécialité - Concours externe (5 h - coef. 5)

	Nb présents	notes < 5		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Notes ≥ 10		Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	86	3	4%	1,00	15,25	33	39%	9,22
Infrastructures et réseaux	42	1	2%	4,50	15,75	31	74%	11,21
Prévention et gestion des risques	44	1	2%	0,75	16,50	24	56%	10,26
Urbanisme, aménagement et paysages	68	3	5%	2,00	16,50	41	62%	10,43
Informatique et systèmes d'information	13	3	23%	0,75	13,75	5	38%	8,29
Total	253	11	4%	0,75	16,50	134	54%	10,01
<i>Rappel session 2023</i>	<i>274</i>	<i>18</i>		<i>0,75</i>	<i>18,00</i>	<i>59%</i>		<i>10,43</i>

Épreuve de note dans la spécialité - Concours interne (4 h - coef. 3)

Note dans la spécialité ↓	Nombre présents	notes < 5		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	notes ≥ 10		Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	9	1	11%	4,25	15,25	1	11%	8,27
Infrastructures et réseaux	8	0	0%	5,75	16,25	4	50%	9,78
Prévention et gestion des risques	4	0	0%	8,75	11,00	3	75%	10,12
Urbanisme, aménagement et paysages	7	1	14%	7,00	16,50	2	29%	8,75
Informatique et systèmes d'information	7	2	29%	3,75	14,00	3	43%	8,39
Total	35	4	11%	3,75	16,50	13	37%	8,95
<i>Rappel session 2023</i>	43	10	23%	0,25	15,75	13	30%	7,72

Épreuve de mathématiques / physique - Concours interne (4h - coef. 3)

Mathématiques – Physique ↓	Nombre présents	notes < 5		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	notes ≥ 10		Note moyenne
Total	36	23	64%	0,13	18,00	9	25%	4,97
<i>Rappel session 2023</i>	44	23	52%	0,38	15,25	9	20%	5,61

Épreuve de projet ou étude par option - Concours interne (8 h -coef. 7)

	Nb présents	notes < 5		Note la + basse (hors 0)	Note la + élevée	Notes ≥ 10		Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture ↓	9	1	11%	0,00	16,00	3	33%	8,99
Construction et bâtiment	6	0	0%	6,25	13,13	2	33%	9,96
Centres techniques	1	1	100%	0,00	0,00	0	0%	0
Logistique et maintenance	2	0	0%	5,13	16,00	1	50%	10,57
Infrastructures et réseaux ↓	8	0	0%	10,25	14,88	8	100%	11,97
Voirie, réseaux divers (VRD)	8	0	0%	10,25	14,88	8	100%	11,97
Déplacement, transports	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévention et gestion des risques ↓	4	0	0%	9,25	11,50	2	50%	10
Sécurité et prévention des risques	-	-	-	-	-	-	-	-
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchets, assainissement	4	0	0%	9,25	11,50	2	50%	10
Sécurité du travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Urbanisme, aménagement et paysages ↓	7	2	29%	1,63	15,00	4	57%	9,21
Urbanisme	3	1	33%	1,63	12,75	2	67%	8,13
Paysages, espaces verts	4	1	25%	5,25	15,00	2	50%	7,56
Informatique et systèmes d'information ↓	6	2	33%	3,25	12,00	3	50%	14,52
Systèmes d'information et de communication	2	0	0%	5,50	12,00	1	50%	8,75
Réseaux et télécommunications	2	2	100%	3,25	4,50	0	0%	3,88
Systèmes d'information géographiques, topographie	2	0	0%	11,13	11,50	2	100%	11,32
TOTAL	34	5	14,7%	1,63	16,00	22	65%	9,39
<i>Rappel session 2023</i>	<i>42</i>	<i>7</i>	<i>17%</i>	<i>1</i>	<i>16,38</i>	<i>18</i>	<i>43%</i>	<i>9,01</i>

Les observations du jury sur le niveau des candidats

Les sujets sont souvent jugés pertinents et en lien avec les enjeux actuels des services techniques des collectivités, notamment dans les domaines de l'urbanisme, des réseaux, des systèmes d'information et de la gestion des risques. Le niveau de difficulté des sujets est généralement adapté. Les dossiers sont souvent bien fournis et permettent une bonne compréhension du sujet.

Les meilleures copies apportent la démonstration d'une bonne compréhension des étapes de gestion de projet, notamment dans les domaines techniques. Sur le concours interne, en particulier, les correcteurs ont souvent observé une bonne maîtrise des aspects techniques liés à la spécialité. Pour autant beaucoup de copies donnent à voir une approche trop technique et ne parviennent pas à offrir une vision plus large ou stratégique, attendue sur les missions d'un ingénieur territorial. Les candidats ont parfois du mal à organiser et hiérarchiser leurs idées, ce qui rend leurs réponses peu claires ou incomplètes. Sur le concours externe, les annexes sont souvent négligées ou mal structurées, et les plans manquent de précision.

Conseils pour les prochaines sessions :

- Améliorer la qualité rédactionnelle : soigner l'orthographe, la syntaxe et la présentation des copies.
- Adopter une vision stratégique et sortir d'une approche purement technique pour adopter une vision plus large et stratégique, en se positionnant comme un conseiller pour la hiérarchie.

- Structurer les réponses : organiser et hiérarchiser les idées, en veillant à bien structurer les réponses et à inclure des annexes pertinentes.
- Se préparer aux sujets récurrents : s'entraîner sur des sujets d'annales pour mieux maîtriser les thèmes fréquents et éviter des lacunes sur le fond.
- Gérer le temps : il est crucial de bien gérer le temps pour éviter de rendre des copies incomplètes notamment sur l'épreuve de projet en 8h.

Le sujet de « maths-physique » du concours interne comporte, comme lors des sessions précédentes, une partie « mathématiques » sur 10 points et une partie « physique » sur 10 points également. Les sujets sont jugés pertinents, bien rédigés et adaptés au niveau attendu. Des thèmes assez classiques sont abordés en mathématiques (fonctions, intégrales, matrices), tout comme en physique (dynamique des fluides, énergie, étude de documents). Pour autant, les correcteurs soulignent la qualité variable, des copies avec des disparités notables entre les candidats. Seul un tiers des candidats a démontré un niveau satisfaisant.

Il est conseillé aux candidats d'apporter la démonstration d'un raisonnement scientifique et de ne pas se contenter d'une valeur approchée sans justification.

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles. Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, arrête définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité et par voie de concours comme suit :

		Postes	Présents	Admissibles (seuil admT/20)	Ratio admissibles/ postes
Ingénierie, gestion technique et architecture	ext.	32	84	49 (9,00)	1,53
	int.	11	9	3 (10,00)	0,27
Infrastructures et réseaux	ext.	24	42	33 (9,00)	1,4
	int.	8	9	4 (10,00)	1,1
Prévention, gestion des risques	ext.	15	44	28 (9,00)	2,9
	int.	5	3	1 (9,50)	0,2
Urbanisme, aménagement, paysages	ext.	23	67	41 (10,00)	2,9
	int.	7	7	1 (10,00)	0,14
Informatique et SI	ext.	12	13	6 (9,50)	0,5
	int.	3	8	2 (10,00)	0,66
Total externes		106	250	157	1,48
Total internes		34	36	11	0,32
Total général		140	286 (63%)	168	1,2
<i>Rappel 2023</i>		<i>115</i>	<i>320 (63%)</i>	<i>171 (53,8%)</i>	<i>1,48</i>

Toutes voies confondues, le jury retient 168 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 140 postes. Toutes spécialités confondues, 63 % des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité et 30,5% des candidats au concours interne.

5. Les épreuves d'admission

L'épreuve d'entretien

Le concours comporte pour chaque voie une unique épreuve orale obligatoire d'admission :

Concours externe	Concours interne
<p>Entretien permettant d'apprécier les connaissances et aptitudes du candidat.</p> <p>Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.</p> <p>L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.</p> <p>Durée : 40 minutes ; coefficient 5</p>	<p>Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.</p> <p>Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisie par le candidat au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.</p> <p>L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.</p> <p>Durée : 40 minutes ; coefficient 5</p>

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier tant les connaissances techniques du candidat dans l'option choisie que son aptitude à exercer les missions d'un ingénieur territorial.

L'épreuve a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 sur un total de 10 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 18 au concours interne. Comme pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination des candidats.

Au **concours externe**, les candidats transmettent, lors de leur inscription, une **fiche individuelle de renseignement**, retraçant leur parcours de formation et professionnel. Cette fiche comporte une rubrique spéciale pour les titulaires d'un doctorat, invités par le jury à présenter le résultat de leurs travaux durant l'entretien. Cette fiche n'est pas notée en tant que telle. Seul l'entretien donne lieu à notation.

Au concours externe comme au concours interne, l'épreuve d'entretien a été conduite par des membres du jury constitués en groupes de six examinateurs, soit 2 représentants de chaque collège réglementaire (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Le même groupe d'examineurs a siégé pour l'ensemble des candidats d'une voie et d'une spécialité donnée.

Les résultats de l'épreuve d'entretien

Notation de l'épreuve d'entretien - Concours externe

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	Total notes ≥ 10	Note la plus basse (sauf 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture						
Construction et bâtiment	2	0	1	7,00	17,00	12
Centres techniques	0					
Logistique et maintenance	1	0	1	15,00	15,00	15
SOUS-TOTAL	3	0	2	7,00	17,00	
Infrastructures et réseaux						
Voirie, réseaux divers (VRD)	4	0	4	13	14,5	13,87
Déplacement, transports	0					
SOUS-TOTAL	4	0	4	13,00	14,50	13,87
Prévention et gestion des risques						
Déchets, assainissement	1	0	1	10,50	10,50	10,50
SOUS-TOTAL	1	0	1	10,50	10,50	10,5
Urbanisme, aménagement et paysages						
Urbanisme	1	0	1	13,00	13,00	13,00
SOUS-TOTAL	1	0	1	13,00	13,00	13,00
Informatique et systèmes d'information						
Systèmes d'information et de communication	1	0	1	11,00	11,00	11
Réseaux et télécommunications						
Système d'information géographique (SIG), topographie	1	0	1	12,00	12,00	12
SOUS-TOTAL	2	0	2	11,00	12,00	11,5
TOTAL	11	0	10	7,00	17,00	12,82
Rappel session 2023	13	0	10	7,00	16,50	12,58

Notation de l'épreuve d'entretien - Concours interne

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	Total notes ≥ 10	Note la plus basse (sauf 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture						
Construction et bâtiment	38	3	18	2,00	18,00	9,73
Centres techniques	3	0	1	7	16,5	10,33
Logistique et maintenance	7	0	5	7,00	16,50	12,78
SOUS-TOTAL	48	3	24	2,00	18,00	
Infrastructures et réseaux						
Voirie, réseaux divers (VRD)	20	1	14	4	18	12,42
Déplacement, transports	13	0	10	8,00	18,00	12,84
SOUS-TOTAL	33	1	24	4,00	18,00	
Prévention et gestion des risques						
Sécurité et prévention des risques	8	0	5	7,50	16,50	13,12
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	5	1	2	4,50	17,00	10,40
Déchets, assainissement	11	1	9	4,50	18,50	14,18
Sécurité du travail	4	0	4	12,00	16,50	13,5
SOUS-TOTAL	28	2	20	4,50	18,50	
Urbanisme, aménagement et paysages						
Urbanisme	19	0	13	6,00	19,00	12,00
Paysages, espaces verts	21	4	10	3,00	16,00	9,30
SOUS-TOTAL	40	4	23	3,00	19,00	
Informatique et systèmes d'information						
Systèmes d'information et de communication	5	1	3	4,50	18,00	11,5
Réseaux et télécommunications						
Système d'information géographique (SIG), topographie	1	1	0	4,50	4,50	4,5
SOUS-TOTAL	6	2	3	4,50	18,00	
TOTAL	155	12	94	2,00	19,00	11,35
2023	157	7	108	2,00	18,00	11,64

Les observations du jury sur le niveau des candidats

Les observations du jury varient d'une spécialité à une autre et selon la voie du concours. Les profils et les expériences sont variés mais le niveau est satisfaisant. Cependant pour une majorité de candidats c'est un manque de vision transversale qui fait défaut pour aborder les problématiques de façon globale et pluridisciplinaire.

Les candidats du concours interne ont souvent une vision réaliste des missions d'un ingénieur territorial mais manquent de hauteur, les « vrais » externes sont peu rodés à l'analyse de situations concrètes pour en développer une approche pertinente.

Le jury conseille donc aux candidats d'adopter une approche systémique en reliant leur spécialité aux enjeux plus larges pour la collectivité (ex. impact budgétaire, politiques publiques...), et démontrer aussi leur capacité à collaborer avec d'autres services ou acteurs (élus, autres ingénieurs, citoyens).

Conseils pour se préparer :

- renforcer sa culture territoriale (management, commande publique, réglementation, gestion des risques etc.),
- bien se préparer à l'oral notamment sur les mises en situations possibles,
- créer du lien entre sa formation, son expérience, sa motivation et son projet professionnel au regard des missions d'un ingénieur territorial.

Les épreuves facultatives

Concours externe

L'épreuve d'admission facultative est un **oral de langue vivante étrangère** qui consiste en la traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

(Préparation : 30 minutes ; durée : 15 minutes ; coefficient 1)

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Pour cette session, 63 candidats étaient présents à cette épreuve.

Concours interne

L'épreuve d'admission facultative est un **écrit de langue vivante étrangère** consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.

(Durée : 2 heures ; coefficient 1)

Pour cette épreuve, seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne.

Pour cette session, 4 candidats étaient présents à cette épreuve.

Résultats des épreuves facultatives de langue

Au concours interne 3 des 4 candidats ayant subi l'épreuve écrite ont bénéficié de points supplémentaires grâce à une note supérieure à 10/20. 52 des 63 candidats présents aux épreuves orales de langue du concours externe ont aussi bénéficié des points excédant la moyenne qui se sont ajoutés à leurs résultats aux épreuves obligatoires.

Ainsi, sur les deux voies du concours, **ce sont 82% des candidats inscrits à ces épreuves facultatives qui ont pu augmenter le nombre total de leurs points** au moment de l'admission.

L'admission

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury se réunit pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours externe et interne. En vertu de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou interne est fixée à 25% du nombre total de postes offerts dans les deux voies de concours pour chaque spécialité.

Après examen des notes présentées de façon anonyme et après en avoir délibéré, le jury décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes.

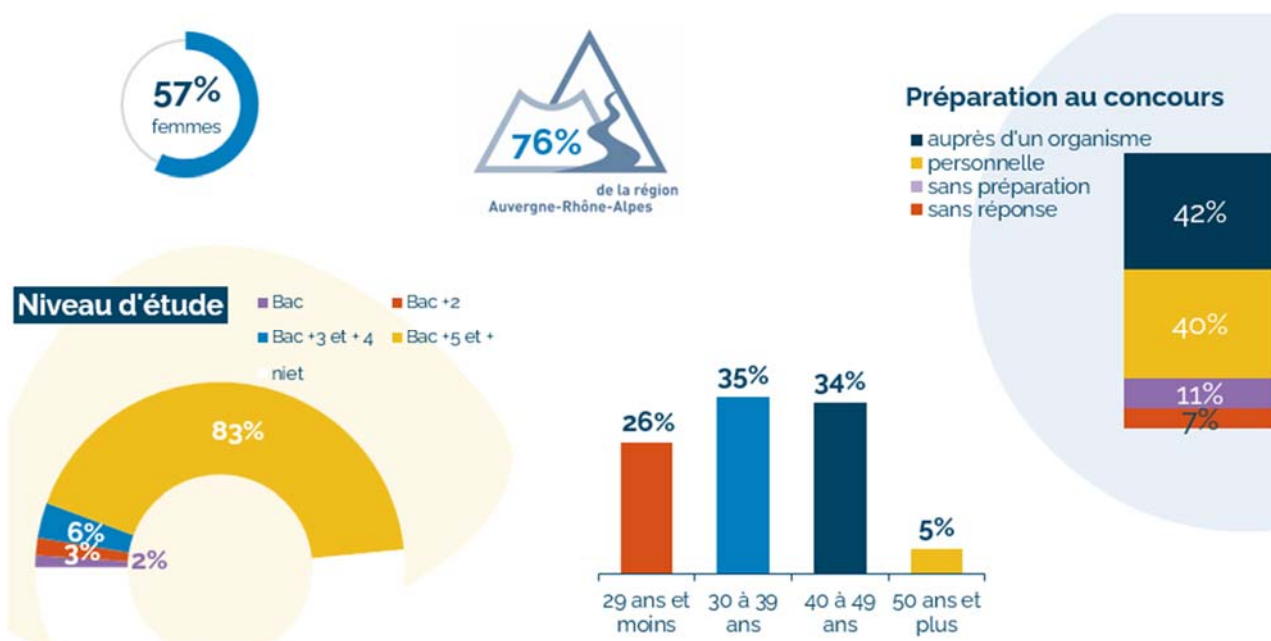
Compte tenu des résultats, le jury décide d'opérer les transferts suivants :

- Spécialité Infrastructures et réseaux : 4 postes du concours interne vers le concours externe,
- Spécialité Prévention et gestion des risques : 5 postes du concours interne vers le concours externe,
- Spécialité Urbanisme, aménagement et paysages : 6 postes du concours interne vers le concours externe,
- Spécialité Informatique et systèmes d'information : 1 poste du concours interne vers le concours externe.

Compte tenu des éléments précédents, le jury fixe ainsi les résultats de l'admission :

6. Le profil des lauréats

		Postes	Admissibles (seuil /20)	Présents aux oraux	Admis (seuil /20)
Ingénierie, gestion technique et architecture	ext.	32	49 (9,00)	48	27 (10,13)
	int.	11	3 (10,00)	3	3 (10,26)
Infrastructures et réseaux	ext.	24	33 (9,00)	33	28 (10)
	int.	8	4 (10,00)	4	4 (11,69)
Prévention, gestion des risques	ext.	15	28 (9,00)	28	20 (11,75)
	int.	5	1 (9,50)	1	0
Urbanisme, aménagement, paysages	ext.	23	41 (10,00)	40	29 (10,13)
	int.	7	1 (10,00)	0,14	1 (13,53)
Informatique et SI	ext.	12	6 (9,50)	6	3 (10,95)
	int.	3	2 (10,00)	2	2 (12,14)
Total externes		106	157	155	107
Total internes		34	11	11	10
Total général		140	168	1,2	117
<i>Rappel 2023</i>		<i>115</i>	<i>171 (53,8%)</i>	<i>1,48</i>	<i>106</i>



7. Conclusion

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 19 mai 2026

Le Président du jury

Jérôme MOROGE

Maire d'Oullins Pierre-Bénite (69),
Vice-président de la Métropole de Lyon

